



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 10 mai 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, vice-présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Pirazzo Carmine (268 sign.) : « *La piscine de Montchoisi doit rester ouverte pour l'été 2022* »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal, assortie du vœu suivant

« Les membres de la Commission souhaitent que la Municipalité mette l'accent sur les mesures de compensation pour les personnes âgées et à mobilité réduite. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix mai deux mille vingt-deux

La vice-présidente



Le secrétaire